

NATIONS UNIES

Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation en Centrafrique



NATIONS UNIES

Mission multidimensionnelle intégrée de stabilisation des Nations unies en République centrafricaine

Division des droits de l'homme

Rapport mensuel : Situation des droits de l'homme

Février 2023

La Division des droits de l'homme (DDH) a pour mandat d'assister le gouvernement de la République centrafricaine (RCA) à promouvoir et protéger les droits de l'homme au travers ses bureaux de terrain et son quartier général à Bangui. Ce rapport est basé sur les informations reçues par la DDH et ne comprend que les violations et atteintes des droits de l'homme qui ont été documentés et vérifiés au cours du mois de février 2023.

Les incidents qui n'ont pas pu être vérifiés ne sont pas inclus. Les crimes ordinaires sont également exclus de ce rapport. Ces informations sont partagées localement ainsi que nationalement avec les autorités et les partenaires de la RCA.

Violations des droits de l'homme et infractions au droit international humanitaire

1. Au cours du mois de février 2023, la Division des droits de l'homme (DDH), y compris la Section pour la protection des femmes (SPF) et la Section de la protection de l'enfance (SPE), a documenté et vérifié 209 violations et atteintes des droits de l'homme et infractions au droit international humanitaire (DIH), affectant 351 victimes civiles (dont au moins 43 femmes, 12 filles et huit garçons), dont 105 (y compris 22 femmes, six

Principales tendances

Au total, **209 violations et atteintes** des droits de l'homme ainsi que des violations du droit international humanitaire touchant **351 victimes (dont 43 femmes, 12 filles et 8 garçons)** ont été documentés en février 2023. Cela représente une légère **diminution** du nombre de victimes par rapport à janvier 2023.

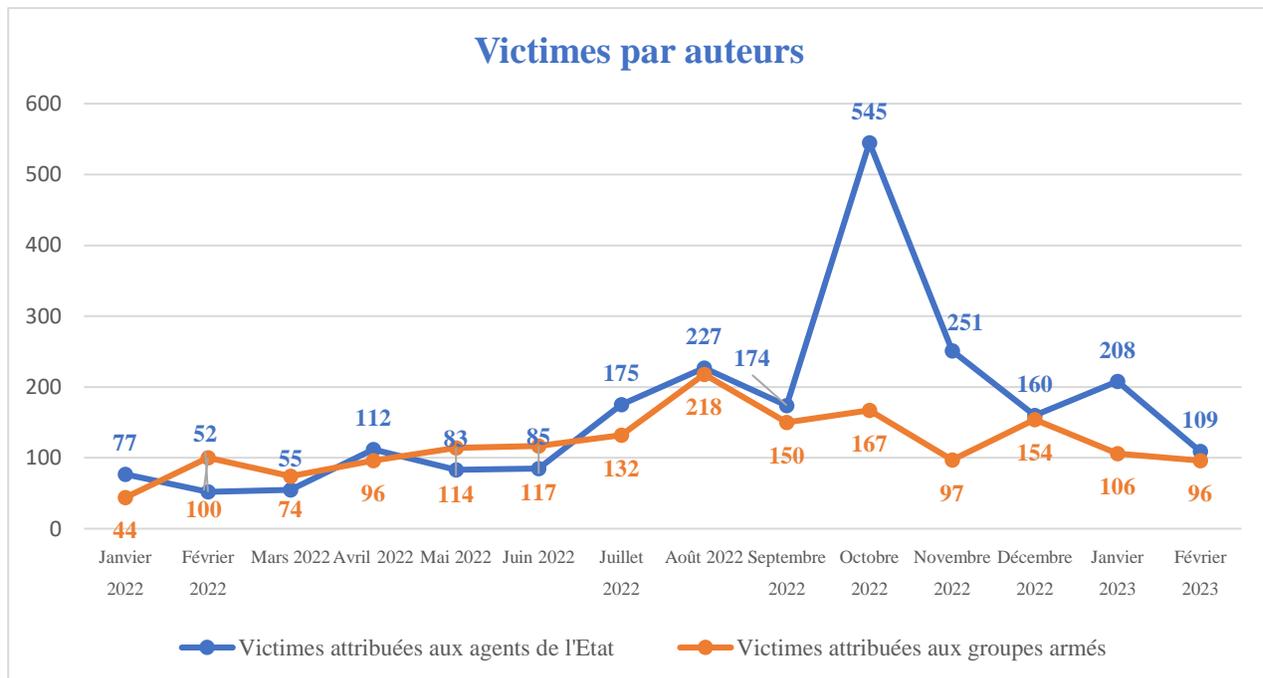
Au cours de la période couverte par le rapport, les acteurs étatiques ont été responsables de 52 % de l'ensemble des violations des droits de l'homme et violations graves du droit international humanitaire et de 71 % des victimes.

filles, cinq garçons et trois groupes de victimes collectives) ont souffert de violations multiples. Sur le nombre total de violations documentées, 147 se sont produites en février 2023. La DDH a également enregistré 48 allégations de violations et d'atteintes des droits de l'homme affectant au moins 90 victimes (dont 13 femmes, deux garçons et douze autres enfants), qui étaient encore en cours de vérification à la fin du mois de février et n'ont donc pas été incluses dans le présent rapport.

2. En février, le nombre de victimes est resté à peu près le même, avec une très légère diminution de 1% par rapport à janvier 2023, au cours duquel 356 victimes ont été documentées. En outre, le nombre de victimes reste conforme à celui des mois précédents. Le nombre d'infractions a augmenté par rapport à janvier, passant de 172 à 209 (soit une augmentation de 21 %).

de sécurité (APS), ils ont été responsables de sept violations supplémentaires, affectant 18 victimes. En outre, les violations perpétrées par les FACA ont été le plus souvent commises parallèlement à d'autres violations : sur les 25 cas de violations multiples documentées parmi les acteurs étatiques, 19 ont été commises par des éléments des FACA (dont deux ont été commises de concert avec des éléments des APS). Sur ces 19 cas, 13 ont impliqué des actes de torture, des mauvais traitements, des mutilations et des blessures, associés à d'autres violations, telles que des meurtres, des arrestations et/ou des détentions arbitraires, la destruction ou l'appropriation de biens. Les violences sexuelles liées aux conflits (VSLC) ont été concomitantes à des enlèvements et des menaces de mort. Neuf des 19 cas ont concerné des violations liées à la détention (arrestation et/ou détention arbitraire).

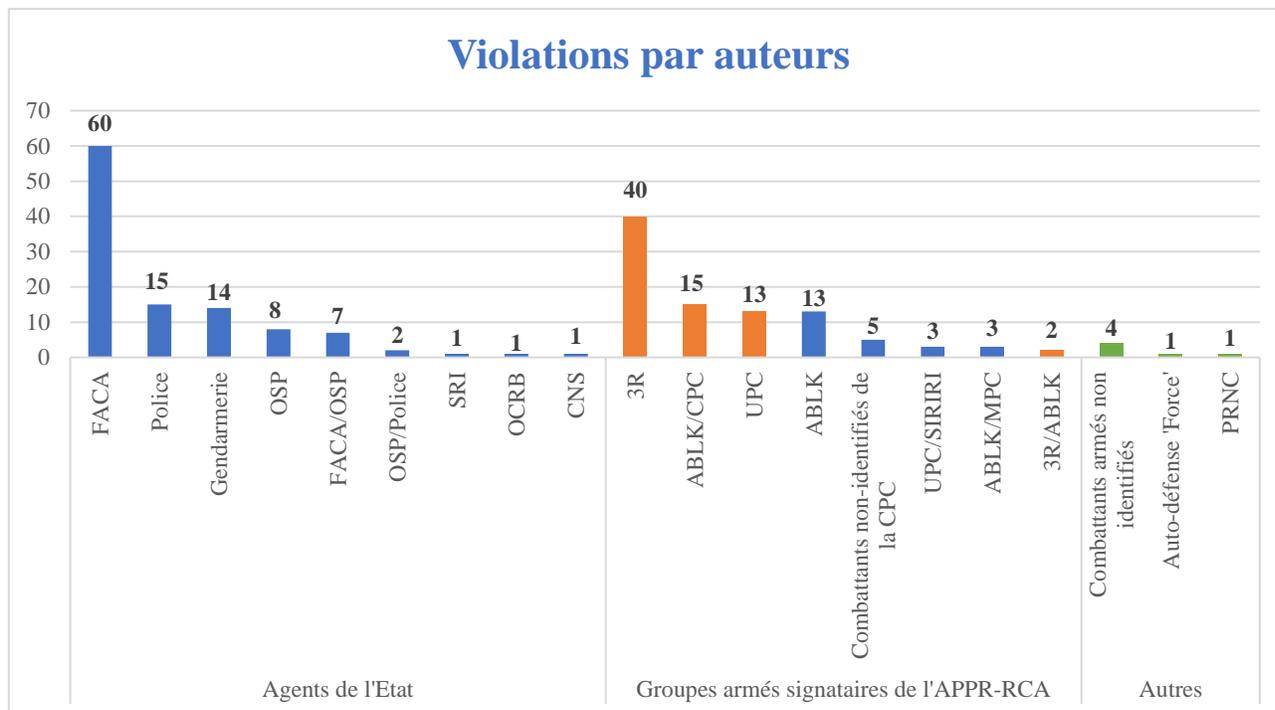
9. Après les FACA, la police a commis 15 violations touchant 45 victimes (quatre femmes et un garçon), tandis que la Section de recherches et d'investigation (SRI) de la gendarmerie a commis une violation liée à des arrestations et détentions arbitraires touchant 58 victimes (tous des hommes).
10. **Les groupes armés signataires de l'APPR-RCA ont été responsables de 94 atteintes des droits de l'homme et du droit international humanitaire touchant 96 victimes (dont 24 femmes, sept filles et quatre garçons).** Les types d'atteintes les plus courants commis par les groupes armés signataires de l'APPR-RCA ont été les mauvais traitements (24 atteintes), les violences sexuelles liées aux conflits (18), la privation de liberté (12) et les menaces de mort (12). Parmi les groupes armés, le groupe armé *Retour, Réclamation et Réhabilitation* (3R) a commis 15 cas de mauvais traitements (dont 4 femmes) et 12 cas de viols (dont 7 femmes et 2 filles). Les groupes armés ont également commis la plupart des attaques illégales (deux sur trois). Dans les deux cas, il s'agissait d'attaques contre des travailleurs humanitaires et de refus d'aide humanitaire. Les groupes armés ont été susceptibles de commettre plusieurs atteintes à la fois (32 des 94 atteintes documentées). Dans ces cas, il s'agissait principalement de destruction ou d'appropriation de biens (24 des 32 atteintes multiples), de menaces de mort et de mauvais traitements.



11. Parmi les groupes armés, la grande majorité des atteintes documentées ont été imputables à *Retour, Réclamation et Réhabilitation* (3R), qui a commis à lui seul 40 atteintes touchant 27 victimes (dont 11 femmes et deux filles). Les principales violations des droits de l'homme commises par le groupe armé 3R ont été la destruction et l'appropriation de biens, les mauvais traitements et les viols. La DDH a documenté au moins six cas de viols collectifs par des combattants 3R dans le village de Bozoum dans la préfecture de l'**Ouham-**

Pendé. En outre, la plupart des cas de VSLC par les combattants 3R ont été commis en même temps que d'autres violations telles que la destruction et l'appropriation de biens et les mutilations.

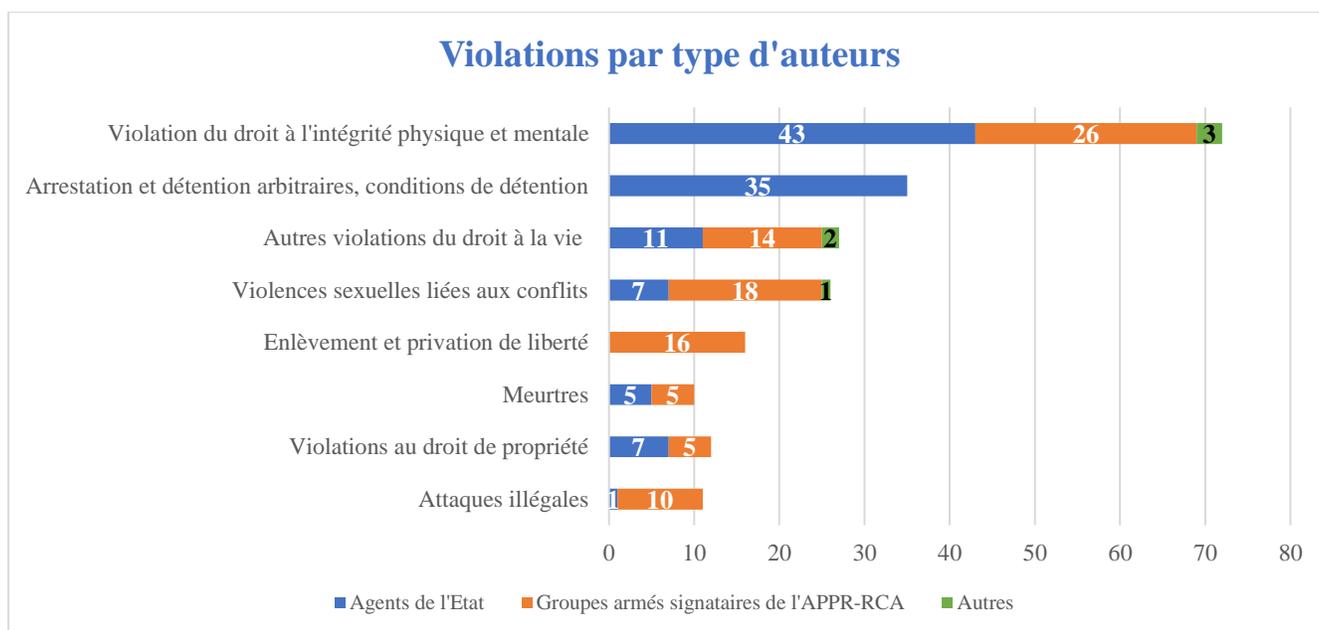
12. Diverses factions des anti-Balaka ont commis 13 atteintes, touchant 16 victimes (dont cinq femmes, trois filles et deux garçons). Cependant, les anti-Balaka, conjointement avec le 3R, le *Mouvement patriotique pour la Centrafrique* (MPC), ou d'autres combattants de la *Coalition des Patriotes pour le Changement* (CPC) ont commis 20 atteintes supplémentaires, affectant 26 victimes (sept femmes, deux garçons et deux filles). Les atteintes les plus commises par les anti-Balaka, seuls ou conjointement avec d'autres groupes armés, sont la privation de liberté, et les atteintes au droit à la propriété. Les combattants de l'Unité pour la paix en Centrafrique (UPC) ont continué d'être très actifs dans les préfectures de la **Haute-Kotto** et de la **Ouaka**, où ils ont commis 13 exactions touchant 17 victimes.



Analyse sectorielle

13. Plus de 57% des violations et atteintes documentées en février se sont produites dans le **secteur Ouest**, où 120 violations et atteintes affectant 210 victimes ont été documentées. La plupart d'entre elles ont été perpétrées par des groupes armés (plus de 58%), les combattants 3R étant les principaux auteurs. Les acteurs étatiques ont été responsables de 41% des violations, tandis que d'autres acteurs ont été responsables des violations restantes. Le nombre élevé de victimes est largement dû aux violations documentées dans les lieux de détention. Comme indiqué précédemment, la DDH a documenté la détention arbitraire de 58 détenus pour avoir dépassé la limite légale de garde à vue à la SRI de la Gendarmerie. La DDH a également pu confirmer 31 atteintes perpétrées par des combattants 3R à Bozoum, préfecture de l'**Ouham-Pendé**, survenus entre janvier 2022 et février 2023. Par ailleurs, dans la préfecture de la **Mambéré-Kadéï**, la DDH a documenté les conditions inhumaines de détention de 19 détenus du commissariat de Carnot qui vivaient dans l'obscurité totale en raison de l'absence de lumière dans leurs cellules. Le secteur Ouest a également été le plus touché en termes de VSLC, 13 femmes et filles ont été victimes de viols et d'esclavage sexuel. La plupart des cas de VSLC ont été commis par des groupes armés signataires de l'APPR-RCA ; les 3R en sont les principaux auteurs. Dans la préfecture de l'**Ouham**, la DDH a documenté un cas d'esclavage sexuel commis par les anti-Balaka et un autre commis par les FACA, tous deux contre des mineurs. Au cours du mois passé sous revue, quatre civils ont été tués par des combattants anti-Balaka et 3R (tous des hommes) dans le secteur Ouest.

14. Dans le **centre sectoriel**, 44 violations et atteintes touchant 76 victimes ont été documentées. Les acteurs étatiques ont été responsables de 71% des violations des droits de l'homme, les FACA étant les principaux auteurs. Les groupes armés, quant à eux, ont été responsables de 20 % des violations des droits de l'homme. Cinq civils, dont trois hommes de la communauté peules, ont été tués en février : quatre par des éléments des FACA et un par des combattants de l'UPC. Par exemple, le 25 février, dans le village de Mbrès, préfecture de **Nana-Grébizi**, des éléments des FACA ont commis une exécution sommaire d'un homme peul d'origine tchadienne âgé de 20 ans dans un camp de convoyeurs de bœufs tchadiens et ont volé le bétail de 12 autres hommes peuls. La DDH a documenté deux cas de refus d'aide humanitaire suite à l'attaque de deux ONG humanitaires par les anti-Balaka et l'UPC/SIRIRI dans les préfectures de l'**Ouham** et de la **Haute-Mbomou**. En février, le détachement des FACA de l'axe Batangafo-Bouca a continué d'occuper une école dans le village de Landy, dans la préfecture de l'**Ouham**.
15. Le **secteur Est** a également été touché en février, avec 45 violations et atteintes documentées touchant 65 victimes documentées. Le mois a été notamment marqué par la torture et les mauvais traitements de 12 civils et l'exécution extrajudiciaire de trois autres civils par des éléments des FACA et des APS dans la localité de Sikikédé, dans la préfecture de **Vakaga**, entre le 1^{er} et le 3 février. Avant d'être relâchées, les 12 victimes (tous des hommes) ont été battues à coups de marteau et ont reçu des décharges électriques à la tête et à l'estomac pour les forcer à délivrer des informations sur la nature du soutien qu'elles auraient apporté aux groupes armés de l'UPC, du *Front populaire pour la renaissance de la Centrafrique* (FPRC), des Misseriya Arabes et de Salamate dans la région. En outre, trois corps sans vie (tous des hommes) ont été retrouvés à l'entrée du village de Sikikédé, à 800 mètres de la base temporaire établie par les FACA et les APS, tous portant des marques de torture, les mains des victimes étant attachées avec des cordes et des câbles électriques.



Sécurité et contexte politique en février 2023

16. Dans le **secteur ouest**, pendant la période analysée, la situation des droits de l'homme est restée préoccupante dans la préfecture de **Nana-Mambéré** en raison de la présence de combattants 3R dans les villages de Banguerem et Sanda, ainsi que d'une incursion dans le site minier de Tana Zako dans le village de Bagari (108 km à l'ouest de Bouar) au cours de laquelle ils auraient tué un artisan minier. En outre, des engins explosifs ont été identifiés dans les villages de Dikofio et Bokayan. En conséquence, des civils ont été blessés et sont dans l'incapacité de mener leurs activités quotidiennes. Dans les préfectures de l'**Ouham** et de l'**Ouham-Pendé**, la situation sécuritaire a été marquée par les activités 3R et la présence de rebelles tchadiens, ce qui est devenu une source d'insécurité et de menace à la protection des civils. En outre, les FACA ont continué à cibler la

population civile, en particulier les communautés musulmanes de Batangafo. Des éléments des FACA ont continué à occuper une école à Lady (30 Km axe Batangafo- Bouca) privant les élèves de la localité de leur droit à l'éducation. Sur le plan judiciaire et pénitentiaire, ce mois a été marqué par l'insécurité alimentaire dans les prisons de Bangui. Le 18 février, les détenus de la prison centrale de Ngaragba ont boycotté le repas qui leur était servi car il était dépourvu d'apports protéinés et ont menacé de se mutiner. L'insuffisance des stocks de nourriture destinés aux détenus de la prison centrale de Ngaragba, de son annexe du Camp de Roux et de la prison pour femmes de Bimbo est due au fait que les fonds destinés à l'achat de nourriture n'ont pas été déboursés par le trésor public de l'allocation hebdomadaire. Cette situation est préoccupante et il convient de rappeler que le droit à l'alimentation est un droit fondamental selon l'Ensemble de règles minima pour le traitement des détenus (Règles Mandela). Du 6 au 13 février, la première session criminelle de l'année de la Cour d'appel de Bangui a commencé. La DDH a suivi les sessions criminelles et n'a constaté aucune irrégularité majeure. Dans la préfecture de la **Mambéré-Kadéï**, une augmentation des tensions intercommunautaires a été signalée à la suite de la tentative d'assassinat d'un garçon chrétien de huit ans par une personne peul à Berbérati.

17. Dans le **secteur Centre**, la DDH est préoccupée par la situation dans les préfectures de la **Ouaka** et de la **Basse-Kotto** en raison des activités des anti-Balaka et de l'UPC. Le 3 février, un affrontement a eu lieu entre deux éléments armés présumés de l'UPC et 14 chasseurs locaux (anciens anti-Balaka) à environ 3 km au sud-est de Maloum (45 km au nord-est de Bambari). Bien qu'aucun civil n'ait été tué lors de cet incident, l'affrontement a exposé les civils à ce danger menant ainsi la Force de la MINUSCA à adapter son positionnement afin d'assurer la protection des civils dans la région. La DDH a également reçu des informations selon lesquelles le 4 février, des éléments FACA conjointement avec les APS ont mené des opérations à Boyo et Tagbara, considérés comme étant le bastion de l'UPC. Depuis décembre 2022, ces deux villes ont continué à être des cibles privilégiées pour les FACA et les APS dans leur lutte contre le groupe UPC, impactant ainsi la population civile musulmane soupçonnée d'être affiliée à l'UPC. En outre, le 22 février, à Otoka, dans la préfecture de **Nana-Grébizi**, un groupe de quatre soldats des FACA a pris d'assaut un camp de 13 Tchadiens de la communauté peuhle, qui menaient leur bétail du Tchad à Bangui. Les FACA avaient reçu des informations selon lesquelles ce groupe de peuls possédait des armes de guerre. Les FACA auraient ouvert le feu et abattu un homme de 20 ans. Cet incident grave a affecté la cohésion encore fragile entre la communauté peuhle et les autres habitants de la localité.
18. Dans le **secteur Est**, la situation a été préoccupante dans la préfecture de la **Vakaga**, en particulier sur l'axe Gordil-Sikikédé (180 km à l'ouest de Birao) en raison des actes de représailles des FACA et des APS contre des civils qui auraient collaboré avec des groupes armés. A cet égard, la DDH a documenté un cas de torture suivi de l'exécution extrajudiciaire de trois civils, ainsi qu'un cas de torture de 12 civils par les FACA et les APS. Le 3 février, un nombre indéterminé de combattants de l'UPC ont fait une incursion dans un site minier à Bakouma, communément appelé "4X4", dans la préfecture de **Mbomou**, et ont forcé tous les artisans miniers à payer une somme de 25 000 XAF (environ 40 USD). Le 14 février, des centaines de combattants de la CPC, de l'UPC et du *Parti du rassemblement de la nation centrafricaine* (PRNC) ont attaqué conjointement la position des FACA à Sikikédé (145 km de Birao). Plusieurs soldats des FACA auraient été tués et blessés alors qu'une vingtaine d'éléments auraient été enlevés et certains soldats auraient fui vers Gordil et Ndiffa (145 km de Birao). Une centaine de personnes déplacées ont fui vers Gordil le même jour. Le 17 février, la DDH a été informée de coups de feu et d'une confrontation armée à l'entrée de Gordil entre des éléments de la CPC et les FACA accompagnés des APS. Une présence massive de combattants de l'UPC, du PRNC et d'autres combattants appartenant à la CPC a également été signalée autour du triangle nord de Ouadda, Sam Ouandja et Ouanda-Djallé, dans la préfecture de la **Haute-Kotto**, dans le probable but d'attaquer conjointement les positions des FACA/APS, ce qui crée des risques supplémentaires pour la protection des civils dans la région. Le 23 février, un groupe d'APS a encerclé le village de Nzacko, semant la panique, et a procédé à des perquisitions dans tous les foyers à la recherche d'éléments de la CPC. Dans le **Haut Mbomou**, le 2 février, environ 65 combattants de l'UPC de Mahamat Petit sont arrivés à Mboki (75 km d'Obo). Des coups de feu auraient été entendus dans la ville et certains habitants ont fui la localité. En outre, la DDH a reçu des

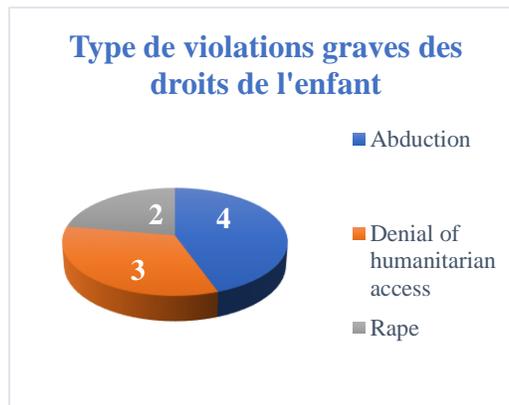
informations sur un mouvement de la coalition SIRIRI de Mboki à PK 18 sur l'axe Obo-Bambouti, qui aurait empêché la libre circulation de la population locale.

Espace civique

19. En raison de l'augmentation du prix de certains produits de base, les conditions sociales et économiques à Bangui se sont détériorées au cours de la période couverte par le rapport. Plusieurs syndicats, dont ceux de l'éducation et de la santé, ont organisé des grèves pour notamment demander au gouvernement d'augmenter leurs salaires. Ces ordres de grève n'ont été levés que suite à l'initiative du gouvernement de mettre en place un cadre de dialogue avec ces syndicats. Du 8 au 10 février, le personnel de santé de **Bangui** a observé une grève à l'appel du Syndicat autonome du personnel de santé pour demander au gouvernement d'adopter un statut spécial pour le personnel de santé, de payer les primes de la COVID-19 pour 2021 et 2022, d'organiser des états généraux avec le ministère de la Santé et d'intégrer le personnel de santé dans la fonction publique. Le président de l'Assemblée nationale serait intervenu auprès du personnel de santé pour demander leur indulgence, compte tenu de la situation déjà critique dans les hôpitaux. Les agents ont repris le service le 13 février. Le syndicat des enseignants des écoles primaires 1 et 2 de Bangui a également entamé une grève qui devait initialement durer huit jours à partir du 21 février. Suite à des rumeurs persistantes d'infiltration d'éléments de la CPC à Bangui, les forces de défense et de sécurité ont continué à renforcer les opérations de sécurité et de contrôle d'identité. Dans le quartier PK5 et Bouboui à **Bangui**, environ 30 personnes ont été arrêtées pour défaut de documents d'identité les 13 et 14 février et ont été conduites à la Direction de Surveillance du Territoire (DST). D'autres personnes ont été arrêtées et emmenées à la Compagnie Nationale de Sécurité (CNS). Sur le total de personnes arrêtées, 12 ont été libérées le 16 février. Le 17 février, 15 ressortissants congolais (tous des hommes) ont été rapatriés par voie fluviale sur instruction du directeur général de la police centrafricaine. Seule une personne de nationalité soudanaise a été retenue à des fins d'enquête mais libérée le 20 février. Les autres personnes ont été libérées entre le 17 et le 20 février. Le 24 février, les autorités ont de nouveau mené une opération conjointe de sécurité dans le troisième arrondissement de Bangui et auraient arrêté au moins 30 autres personnes pour défaut de présentation de documents d'identité. Le nombre exact de personnes arrêtées n'est pas connu, à défaut pour la DDH d'avoir pu être autorisée à pénétrer dans le bâtiment de la CNS. Le 21 février, vers 4h du matin, une opération conjointe de bouclage et de recherche (Forces de sécurité intérieures (FSI) et FACA) a également été menée dans le quartier Gobolo de Bria, préfecture de la **Haute-Kotto**. L'opération aurait abouti à l'arrestation de 44 jeunes et adultes qui ont ensuite été libérés contre le paiement d'environ 5 000 XAF (environ 9 USD) chacun. Les motifs pour lesquels ils ont été contraints de payer ne sont pas clairs.
20. Le 18 février, la Coalition des organisations musulmanes pour la justice, l'égalité et l'équité (COMJEEQ) a tenu une conférence de presse au PK5 à **Bangui** pour dénoncer les difficultés rencontrées par les musulmans pour obtenir une carte d'identité nationale. Les citoyens musulmans doivent présenter leur acte de naissance original, contrairement aux citoyens non-musulmans, et payer des coûts de délivrance élevés établis par certaines sociétés. Cette différence de traitement illustre une discrimination persistante à l'égard des communautés musulmanes. La COMJEEQ a également mentionné l'enterrement de non-musulmans dans le cimetière musulman du quartier de Boeing et l'occupation de ce dernier par des non-musulmans qui continuent d'y enterrer leurs familles.

Les enfants dans les conflits armés

21. Au cours de la période considérée, le Groupe de travail national sur la surveillance et la communication de l'information (CTFMR) a vérifié neuf violations graves des droits de l'enfant touchant six enfants (deux garçons et quatre filles), certains d'entre eux ayant été victimes de violations multiples. Cela représente une diminution de 57 % du nombre total de violations graves et une diminution de 50 % des victimes affectées par rapport à la période précédente (21 violations affectant 12 enfants). Quatre-vingt-neuf pour cent (89%) des violations ont été commises par des groupes armés et 1% par des forces gouvernementales. La diminution du nombre de violations graves pourrait être due aux difficultés de surveillance et de communication de l'information qui sont le résultat des difficultés d'accès aux zones où des opérations militaires pro-gouvernementales sont en cours et utilisation accrue d'engins explosifs par les parties au conflit. Trois violations se sont produites en dehors de la période couverte par le rapport mais n'ont été vérifiées qu'au cours de la période examinée.



22. Les violations documentées sont les suivantes : viols (2), enlèvements (4) et refus d'accès à l'aide humanitaire (3). Les factions de la CPC ont commis sept violations à savoir : les anti-Balaka (5), le 3R (1) ainsi que les anti-Balaka/MPC (1) ; le SIRIRI (1) tandis que la dernière est attribuable aux FACA (1). La préfecture de la **Ouham-Fafa** a été la plus affectée avec sept (7) violations, suivie par les préfectures du **Haut-Mbomou** et de **l'Ouham-Pendé** (1 chacune). Le CTFMR a également vérifié l'occupation illégale d'une école primaire dans la préfecture de **l'Ouham** par les FACA. Des actions de plaidoyer sont en cours pour que l'école soit libérée.

23. Au cours de la période couverte par le rapport, la CPU a rencontré les dirigeants des FACA dans la préfecture de la **Nana-Grébizi**. La CPU a plaidé pour que les FACA partagent les alertes sur les violations graves et que tous les éléments des FACA soient formés sur le mandat des enfants et des conflits armés (CAAC). La CPU travaillera avec les dirigeants des FACA pour organiser une formation pour les éléments des FACA. De plus, à la suite du plaidoyer de la CPU, la faction FPRC/Atlanta a présenté une liste de 110 enfants auto-démobilisés pour vérification et contrôle. La CPU et l'UNICEF procéderont à la vérification des enfants au début du mois de mars 2023. En outre, la CPU a soutenu le Ministère du Genre, de la Protection de la Femme, de la Famille et de l'Enfant avec des activités pour marquer la Journée internationale contre l'utilisation des enfants soldats (12 février), notamment par le développement d'émissions radio et de bannières avec le soutien de la MINUSCA Communication Stratégique et Information Publique (SCPI). Le thème choisi par le gouvernement et les partenaires pour cette année était "Ensemble, luttons contre le recrutement et l'utilisation des enfants par les forces et groupes armés".

Campagne "Agir pour protéger"

Dans le cadre de la campagne "**Agir pour protéger**", **364 soldats de la paix** (293 hommes et 71 femmes) ont été formés à la protection des enfants pendant les conflits armés, notamment à la surveillance et au signalement des violations graves commises à l'encontre des enfants. Des formations et des sensibilisations similaires ont été organisées pour **1 428 membres et dirigeants de communautés, ONG, forces de défense et de sécurité nationales (FACA, police et gendarmerie), autorités locales, membres de partis politiques et de la société civile** (863 hommes et 565 femmes).

Violences sexuelles liées aux conflits

24. En février, la DDH a documenté un total de 15 cas de VSLC, affectant 17 victimes (neuf femmes et huit filles). Ces violations ont compris le viol (12 violations), l'esclavage sexuel (deux violations) et le mariage forcé (une

violation). Les groupes armés signataires de l'APPR-RCA ont été responsables de 67% des cas de VSLC (10 violations, affectant 12 victimes), tandis que les acteurs étatiques ont été responsables de 27% de ces cas (4 violations, affectant quatre victimes). Le dernier cas est celui d'une jeune fille de 17 ans qui a été forcée à se marier en 2017 par un membre d'un groupe d'autodéfense appelée "Force" à Bangui. A noter que la jeune fille a également été victime à deux reprises à des fins d'esclavage sexuel : d'abord par les anti-Balaka de 2020 à 2022, après avoir été enlevée dans la préfecture de l'**Ouham**, puis par un élément des FACA en janvier 2023 qui a ensuite menacé de mort la victime et sa famille.

25. Sur les 12 cas de viol, 42% ont été commis sur des filles : trois par des éléments des FACA et deux par des combattants 3R. La plupart des viols étaient accompagnés d'autres violations, notamment des mutilations, des menaces de mort et la destruction ou l'appropriation de biens.
26. Il convient de noter que les cas de VSLC ont tendance à ne pas être signalés en raison de la peur des représailles et de la stigmatisation, ce qui peut impacter la DDH dans l'accès aux victimes. Suivant les tendances des mois précédents, la DDH n'a pas documenté de cas de VSLC à l'encontre des garçons et des hommes.
27. Du 4 au 12 février, l'équipe d'experts de l'ONU sur l'état de droit/la violence sexuelle (EdE) de la Représentante spéciale du Secrétaire général chargée de la question des violences sexuelles en temps de conflit (SRSG/SVC) a effectué une mission technique en République centrafricaine. Au cours de leur visite, l'EdE a entamé des discussions avec le GoCAR et les parties prenantes concernées afin d'évaluer les capacités existantes, les ressources disponibles et les besoins, dans la mise en œuvre des engagements du communiqué conjoint de 2019 entre la RCA et l'ONU, ainsi que la mise en œuvre du plan d'action national pour lutter contre la violence sexuelle et sexiste. Dans le cadre des activités, l'EdE a recueilli des informations pour préparer et adopter les termes de référence pour la table ronde sur la responsabilité pour VSLC qui aura potentiellement lieu dans la seconde moitié de 2023. L'EdE s'est engagée avec différentes sections de la MINUSCA telles que la division des Affaires Judiciaires et pénitentiaires et la DDH pour discuter des développements récents concernant la lutte contre l'impunité et fournir un soutien à la responsabilité pour les VSLC.

Promotion des droits de l'homme et renforcement des capacités

28. Ce mois-ci, la DDH a organisé 200 activités, dans certains cas avec des partenaires, sur les droits de l'homme et le droit humanitaire international dans 12 préfectures¹, au profit de 3 812 personnes (dont 1 256 femmes), y compris des représentants d'organisations de la société civile (OSC), des acteurs de l'État et des membres des médias.
29. Ces activités comprenaient 44 campagnes de sensibilisation, qui ont touché 2 083 bénéficiaires (dont 781 femmes), notamment des personnes déplacées à l'intérieur du pays, des organisations de la société civile, des dirigeants communautaires, des forums locaux sur les droits de l'homme et la population civile. En outre, 20 ateliers de renforcement des capacités ont été organisés au profit de 790 personnes (dont 324 femmes) issues d'organisations de la société civile, de forums locaux sur les droits de l'homme, de dirigeants communautaires et de la population locale. La DDH a également organisé trois **formations** pour les organisations de la société civile, les chefs de communautés, les forums locaux des droits de l'homme et les acteurs de l'État, dont 92 personnes (16 femmes), ainsi que cinq formations pour 177 FACA et FSI, y compris la Gendarmerie et la Police. Les activités organisées par la DDH ont pour objectif de renforcer les connaissances sur les droits de l'homme et le droit international humanitaire, ainsi que sur des sujets spécifiques tels que les violences sexuelles liées aux conflits et la protection des enfants, afin d'améliorer l'environnement protecteur en RCA.

¹ Les préfectures sont les suivantes : Bamingui-Bangoran ; Bangui ; Haute-Kotto ; Haut-Mbomou ; Mambéré-Kadéï ; Mbomou ; Nana-Grébizi ; Nana-Mambéré ; Ombella M'Poko ; Ouaka ; Ouham-Pendé ; et Vakaga.

30. En février, la DDH a effectué 36 visites de contrôle dans des centres de détention de 14 préfectures.² Au cours de ces visites, la DDH a recensé 138 victimes de détention illégale, notamment des cas dans lesquels les détenus avaient dépassé les limites légales de détention, comme indiqué ci-dessus. Lors de ses visites de contrôle, la DDH s'est entretenue avec les détenus et a plaidé en faveur du respect de leurs droits fondamentaux. Dans la prison de Berbérati (Mambéré-Kadéï), la DDH a plaidé pour que deux hommes malades soient emmenés à l'hôpital. La DDH a également rencontré un détenu qui avait été recapturé après s'être échappé du poste de police de Bangassou (Mbomou) afin de s'assurer que ses droits humains étaient respectés. Suite aux efforts de plaidoyer de la DDH, la police de Kaga-Bandoro (Nana-Grébizi) a séparé les mineurs des autres adultes en détention. La DDH continue également de plaider pour des conditions de détention humaines dans toute la RCA.

Justice transitionnelle

La **Commission vérité, justice, réparation et réconciliation (CVJRR)**, ainsi que d'autres partenaires, ont tenu leur première table ronde sur la vérité, la justice, la réconciliation et les réparations pour discuter du plan triennal 2023 de la CVJRR et de ses priorités stratégiques. La table ronde a recommandé à la CVJRR de créer une feuille de route plus détaillée qui explique les différentes étapes et activités à entreprendre et a demandé de donner la priorité aux enquêtes, aux entretiens, à la publication de leurs activités (déclarations), et de mettre l'accent sur la nécessité d'atteindre les personnes vulnérables et d'identifier les victimes.

31. Au niveau national, la DDH a organisé un atelier de plaidoyer avec les parlementaires sur les mécanismes des droits de l'homme et sur la manière de participer et de s'engager pleinement dans l'examen périodique universel (EPU) les 2 et 3 février. L'atelier visait à renforcer les connaissances des parlementaires centrafricains sur les instruments internationaux relatifs aux droits de l'homme et au droit international humanitaire, ainsi que sur les lois nationales connexes, afin qu'ils puissent remplir leur rôle de contrôle de l'action gouvernementale de manière plus efficace. Cette activité s'est terminée par l'engagement des députés à dynamiser un réseau de députés pour les droits de l'homme qui sera le point focal pour l'intégration des activités liées aux droits de l'homme.
32. Du 14 au 15 février, la DDH a soutenu une activité de cinq ONG organisées en consortium (CNAV, RVP, ROJALNU, OCAJUST et GTSCJT³) à Bangui pour renforcer les mécanismes de justice transitionnelle, par le biais de la CVJRR. Ce consortium a été créé avec le soutien de la DDH pour coordonner le travail de la société civile et son impact sur le processus de justice transitionnelle. L'atelier a permis aux organisations de la société civile de se familiariser avec les procédures de justice transitionnelle afin de participer pleinement au processus de la CVJRR et à la mise en œuvre de son mandat. Les 50 participants (dont 17 femmes) ont été formés aux concepts de base de la justice transitionnelle, ainsi qu'à l'importance de la société civile pour soutenir le travail de la CVJRR, en particulier en ce qui concerne l'accès, le suivi et le soutien des besoins des victimes en matière de recours et de réparations. Le rôle de la société civile est essentiel pour encourager et développer un réseau de base solide pour surveiller, prévenir et promouvoir les droits de l'homme. A cet égard, la DDH continue d'entretenir des relations de travail étroites avec les organisations de la société civile pour garantir une approche équilibrée du processus de justice transitionnelle en RCA.
33. Du 7 au 18 février, l'expert indépendant sur la situation des droits de l'homme en République centrafricaine (EI) a effectué une visite en RCA. L'objectif de la visite de l'EI était d'évaluer la mise en œuvre des recommandations des mécanismes de l'ONU par les autorités centrafricaines, la situation des droits de l'homme

² Les préfectures sont les suivantes: Bamingui-Bangoran ; Bangui ; Basse-Kotto ; Haute-Kotto ; Kémo ; Mambéré-Kadéï ; Mbomou ; Nana-Grébizi ; Nana-Mambéré ; Ombella M'Poko ; Ouaka ; Ouham ; Ouham-Pendé ; et Vakaga.

³ Coordination nationale des Associations des Victimes, Réseau des Volontaires pour la Paix ; Réseau des Organisations des Jeunes Africains Leaders des Nations Unies pour l'atteinte des Objectifs du Développement Durable ; Observatoire Centrafricain de Justice transitionnelle ; et Groupe de Travail de la société civile pour la justice transitionnelle.

en RCA en général ainsi que celle des enfants. Le but de la visite de l'EI était également faire des recommandations appropriées pour soutenir le gouvernement centrafricain dans l'amélioration de la situation des droits de l'homme, la réforme du secteur de la sécurité, le processus DDRR et les élections locales. Au cours de sa visite, l'EI a évalué et formulé des recommandations sur le processus de justice transitionnelle, l'opérationnalisation de la CVJRR, le plan du gouvernement sur les violences sexuelles liées aux conflits et a formulé des recommandations. L'EI a rencontré des fonctionnaires du gouvernement, des institutions de défense des droits de l'homme, des organisations de la société civile, des membres de la communauté internationale, des dirigeants de la MINUSCA et de ses composantes. En outre, l'EI a entrepris une mission sur le terrain à Berbérati, dans la préfecture de Mambéré-Kadéï, où de graves violations des droits de l'homme ont été récemment signalées. L'EI a discuté des préoccupations concernant la situation des droits de l'homme avec les autorités et les représentants de la société civile. À cet égard, le comportement de certains éléments des FACA et leur impact sur la population locale. Il a également abordé le manque de scolarisation des enfants, les besoins spécifiques des personnes handicapées et la problématique de la réintégration des jeunes et des enfants accusés de sorcellerie. À cet égard, la DDH a apporté un soutien logistique à la mission de l'EI en RCA en assurant la liaison avec les autorités compétentes et le bureau local de Berbérati.

34. Du 9 au 10 février, la DDH a organisé une session sur la politique de diligence raisonnable en matière de droits de l'homme (HRDDP) à l'intention de quarante-cinq (45) agents de l'Office centrafricain de répression contre le banditisme (OCRB), dont quatre femmes, à Bangui. Les sessions couvertes ont compris les concepts à la base des droits de l'homme, les principes de la HRDDP, la structure de la HRDDP dans la MINUSCA, les membres de la HRDDP Task Force et leur rôle dans l'application et la mise en œuvre effective de la politique.

Diligence raisonnable en matière de droits de l'homme

35. En février, dans le cadre de la mise en œuvre de la HRDDP, la DDH a procédé à 26 évaluations des risques pour le soutien de la MINUSCA aux forces de défense et de sécurité nationales et à six membres du Parlement. Le secrétariat de la HRDDP a vérifié les antécédents en matière de droits de l'homme de 414 bénéficiaires au total, dont 357 membres des FSI (176 policiers et 181 gendarmes), 27 FACA, 25 agents de l'unité des impôts, des eaux et forêts, des agents de l'unité nationale spécialisée dans la lutte contre la fraude, et de cinq membres du Parlement. Les bénéficiaires qui ont fait l'objet des évaluations de risques ont bénéficié d'un soutien financier, logistique, opérationnel et technique, y compris des transports aériens et des formations. Parmi les 414 personnes examinées, six ont été exclues par le Secrétariat pour avoir été impliquées dans la commission de violations des droits de l'homme. Toutes les évaluations de risque ont été jugées comme présentant un risque faible ou moyen.
36. Ces vérifications ont permis à l'UNPOL et au Service de lutte antimines des Nations unies (UNMAS) d'organiser 11 sessions de formation pour les FSI et les FACA sur les thèmes suivants : la sécurité routière et les rapports d'accidents ; le droit international et la protection des civils pendant les élections ; la police judiciaire ; la fraude et le blanchiment d'argent ; la police technique et scientifique ; la lutte contre la corruption et le respect du code de conduite ; le maintien et le rétablissement de l'ordre public ; l'accueil adéquat du public dans les postes de police et de gendarmerie ; et la gestion des armes et des munitions. En outre, l'UNPOL, la Force, l'UNMAS et la division des affaires politiques de la MINUSCA ont également contribué au transport des FACA, des FSI et des membres du Parlement dans les 10 localités du pays. La Mission a également approuvé le don de matériel pour une unité des FACA à Bria et l'OCRB.